

FICHE MEDICALE D'ADMISSION

ADHERENT - CONJOINT - ENFANT

Nom : HAJAVI ATHIBI Prénom : HAJZA
 Matricule : 3048 Date de naissance : 5-5-1998 Sexe : M

PHOTO

Date

Médecin

Ex. Clinique : Poids

A

Coeur

Uries

T. A.

S

Ap. resp.

Hernies

Ap. dig.

Râte

Varices

Réflexes

Ex. Complémentaires :

Antécédents :

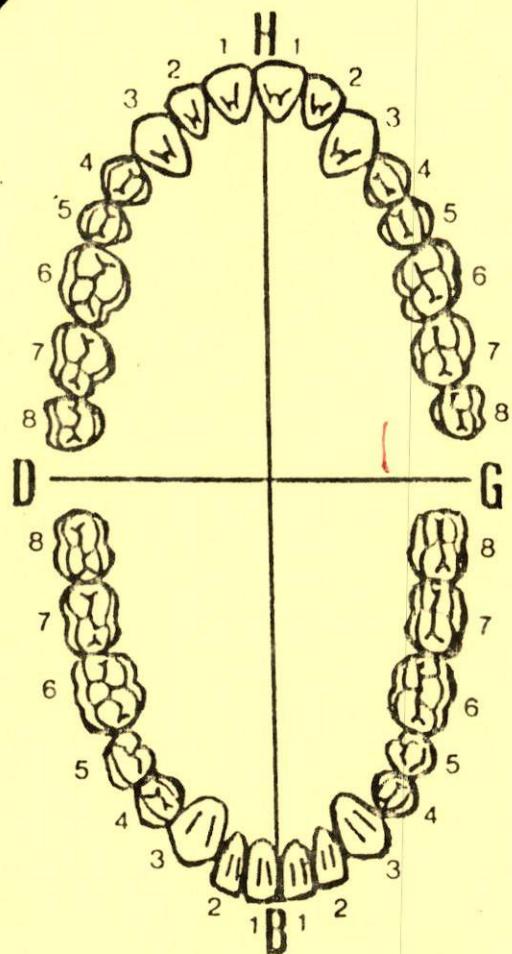
21/01/81 Amputé 2 j
 12/04/01 ulcérées t3

18/11/03 OG = - 1,10

OG = - 1,17

15 OCT 2012 OG = 2,95
OG = 2,50

VISITE D'ADMISSION - CONTRÔLE DENTAIRE



OBSE

Doctures mixte

20 teeth

Dates	Actes	Observations
81/12/04	82-72 276 2781282720 2781282720	
08 MAI 2009	Poser ortho 275 1 scushe off 090 (ALYAH FATHY)	
21 MAI 2009	R.P.R. REC 49 781	
26/4/10	21 scushe off 090 (du 24/10/09)	
26/1/10	37 11 11 090 (21/4/10)	
	41 21 11 090	

12 JUN 2014

Malito BB Sun 19/03/14

22.08.14 on Rm Diabolo InPlan (19-26 a)
+ haukent Humalog 0.1x2r (26ts)
(17-06-04)

13 DEC 2014

Malito H Sun 16/07/14

15-12-14 on R-C TON - Rx RocGi labo
socé

20-01-15 ① on Rm Aclat hore Apstra
solventaf 26ts) + laerlen Solvent
(26ts) (20-12-14)
② on Rm peralysne 500 short
cnc (11-12-14)

22-05-15 on Rm Malito H (Apstra 0956
+ laerlen Solvent 0156) + hore
(24-01-15)

7.07.07.2015

Malito H 03/03/15

19-01-16 on Rm hore 1/4
VL 00 = $(180^\circ - 87^\circ) \cdot 0.5$
06 = $(170^\circ - 3,9^\circ)$

8/9/10 4^e sem Dgo

11/2/11 5^e n n Dgo

05 JAN. 2012 BPR 4^e semestre et 2^e sem Dgo

02 MARS 2012 Acc Dgo 6^e semestre oDF

12 SEP. 2012 BPR Dgo (Acc du 2-3-12) PEC 100%

12 FEV. 2013 Acc D75 1^{re} année contention (Alyx Faris)

26 Janv 2016 Diabète type 1 H Sin 23/11 + PB
de 3 mois

25 Fevr 2016 Diabète H Sin 23/11

30 Aout 2016 Diabète H Sin 22/08

04 Avril 2017
09 06 Plan (-1,75 à 0)
06 (-2,50 à 170)

20 Mai 2017 Hospitalisation Sjs Denis
Accident Borse en route

22 Juin 2018 Diabète type 1 H Sin 26/06



M. Hayani dhibi HAMZA
fsalmi@royalairmaroc.com

Institut Endocrinologie
Maladies
Métaboliques et
Médecine interne
E3M

17-83 bd de l'hôpital
75571 PARIS CEDEX 13
Standard : 01.42.16.00.00
1^o Finess : 750100125

Chef de service
Dr. Agnès HARTEMANN
Secrétariat : 01 42 17 81 18

U-PH
Dr. F. ANDREELLI : 01 42 17 80 59

ICU-PH
Dr. O. BOURRON : 01 42 17 81 18

Praticiens hospitaliers
Dr. F. BOSQUET : 01 42 17 80 59
Dr. G. HA VAN : 01 42 17 80 69
Dr. M. POPELIER : 01 42 17 80 51
Dr. S. JACQUEMINET : 01 42 17 80 69
Dr. C. CIANGURA : 01 42 17 80 51
Dr. M. HALBRON : 01.42.17.80.61

Chef de Clinique
Dr. A. CARLIER : 01 42 17 80 69
Dr. H. MOSBAH : 01 42 17 80 61

Attachés Diabétologie :
Dr. B. BILLAULT
Dr. C. SACHON
Dr. A. GRIMALDI
Dr. L. VESCO
Dr. A. DIERICK-GALLET
Dr. C. MOISAN
Dr. E. LECORNET SOKOL

Psychologue
Dr. MADANI

Diététiciens
Dr. SARAZIN
Dr. BENOIT
Dr. GAJAC

Cadre Supérieur Infirmier
Dr. GARCON : 01 42 17 57 75
Dr. RAOUL THIAU : 01.42.17.57.86
Cadres Infirmiers
Dr. HIBER : 01 42 17 80 62
Dr. MORARD : 01 42 17 82 88

Assistante Sociale : F. KAMDEM
01 42 17 80 54 / Fax 01 42 17 82 83

V Hospitalisation : 01 42 17 80 56 / 58
Télécopie : 01 42 17 82 39

V Consultations : 01 42 17 78 32

Paris, le 08 juin 2017

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande de prise en charge dans mon service pour un diabète déséquilibré.

J'ai bien compris dans votre courrier que vous aviez eu déjà des traitements pour votre diabète mais que le taux de sucre reste pour l'instant très haut.

Je pense que nous n'arriverons pas à vous aider par une simple consultation.

J'ai mis en place dans mon service une structure adaptée pour les personnes comme vous qui ont besoin qu'on étudie de près leur situation médicale mais aussi psychologique et sociale afin de leur proposer le meilleur traitement pour leur diabète. C'est ce que l'on appelle une Unité d'Education Thérapeutique.

Dans cette unité, on est en chambre seule et on fait des ateliers en groupe avec 5 autres patients qui sont dans la même situation. On travaille avec des infirmières, des diabétologues, des diététiciennes, on pratique aussi un peu d'activité physique adaptée à chacun(e) et on sort avec un traitement personnalisé.

Mais cela suppose que vous rentrez le lundi matin pour sortir le vendredi midi.

Cette Unité est très prisée et les délais sont assez longs mais les résultats sont très encourageants.

Si cela vous intéresse et pour en savoir plus merci d'appeler Mme Aurélie DJEDDOU, Assistante Médicale et Administrative en charge de cette Unité au 01.42.17.80.51 (répondeur 24h/24).

**Professeur Agnès HARTEMANN
Chef de Service**

13 JUIN 2017



Hôpitaux Universitaires
La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

47-83 boulevard de l'hôpital
75651 PARIS Cedex 13
Standard : 01 42 16 00 00

DIRECTION DES FINANCES

Régis LECHEVALLIER
régis.lechevallier@aphp.fr

RESPONSABLE DES
- FRAIS DE SEJOUR

Relations Internationales

Nicole LAVIE DERANDE
Tel : 01 42 17 68 66
OU
Clémence JEANNE
Tel : 01 42 17 68 55
patients.internationaux@psl.aphp.fr
FAX : 01 42 17 64 17

ASSISTANCE HÔPITAUX
PUBLIQUE DE PARIS

La Pitié Salpêtrière

DEVIS ESTIMATIF

EN VUE D'UNE HOSPITALISATION

Mr ou Mme : HAYANI DHIBI HAMZA

Resortissant : **MAROC**

Né le **05 05 1998** attendu en hospitalisation

Dans le service du Professeur : **HARTEMANN**

Adresse : **62 RUE ABOU DABI - OASIS - CASABLANCA - MAROC**

NIP ou IPP: 801 03 30 395 CC SAP: 170 60 064

Produits de facturation	Nombre de jours	Prix de journée	TOTAL
FRAIS D'HOSPITALISATION			
Hospitalisation UH 344	5	1 644,15 €	8 220,75 €
Hospitalisation UH	0	0,00 €	0,00 €
Hospitalisation UH	0	0,00 €	0,00 €
FORFAIT JOURNALIER			
Forfait journalier	6	18,00 €	108,00 €
MOLECULES ONEREUSES (MO) et/ou DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES ONEREUX (DMIO)			
MOLECULES ONEREUSES (MO)	0	0,00 €	0,00 €
DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES ONEREUX (DMIO)	0	0,00 €	0,00 €
CHAMBRE INDIVIDUELLE (REGIME PARTICULIER)			
CHAMBRE INDIVIDUELLE	5	48,00 €	240,00 €
FORFAIT TRANSPORT/TRADUCTION			
	0		0,00 €
MESURES POUR ASSURER UN ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE/PRECAUTIONS PARTICULIERES			
VALORISATION DU PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE	0	0,00 €	0,00 €
EXAMENS/MATERIEL A USAGE UNIQUE	0		0,00 €
PERTE DE RECETTES	0		0,00 €
SOINS EXTERNES			
DIVERS SOINS EXTERNES			0,00 €
MONTANT TOTAL A REGLER			
EN CHIFFRES			8 568,75 €
RESTE DU EN LETTRES	HUIT MILLE CINQ CENTS SOIXANTE HUIT EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES		

12 Juin 2017

13 Juin 2017
08 00

prestation
faite en
Maroc

►► Ce montant de 8 568, 75 € est à régler en totalité
Au plus tard 48 h au avant l'admission ◀◀

Tout Règlement Doit Être Accompagné Du Présent Devis

↓ A la Régie des Frais de Séjour du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière;
 47/83, bd de l'Hôpital 75651 PARIS Cedex
Les jours ouvrables de 8H à 12h30 et de 13h 30 à 15H

↓ Par virement au profit de la Régie Hôpital PITIE SALPETRIERE à l'ordre du TRESOR PUBLIC

TRESOR PUBLIC				RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE		
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	75300	30002004240	89	TPPARIS ASS PUBLIQUE		
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1753	0030	0020	0424	089
BIC (Bank Identifier Code)						
TRPUFRP1						
TITULAIRE DU COMPTE : REGIE HOPITAL PITIE SALPETRIERE						

**NB : tout document attestant votre règlement doit être impérativement
 faxé au 01-42-17-64-17 ou envoyé par mail patients.internationaux@psl.aphp.fr
 accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.**

AVIS TRES IMPORTANT

Nous vous informons qu'il s'agit d'une estimation susceptible d'être révisée en fonction de la durée du séjour et des tarifs en vigueur au moment des soins. Un complément financier pourra être demandé par l'AP-HP, si le montant des frais était supérieur au montant versé en dépôt à la Direction Spécialisée des Finances publiques, il serait réclamé au patient ou à l'organisme désigné par lui-même la différence dès le dépassement.

Les fonds qui seront confiés à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière serviront exclusivement au règlement des prestations données par l'Hôpital ou éventuellement par les autres établissements de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, et ne pourront être conservés, par l'hôpital, qu'un an.

Aucun prélèvement ne peut être effectué sur les fonds pour régler des dépenses autres que celles sus citées.

De ce fait, des dispositions doivent être prises pour que le patient puisse subvenir à ses besoins (hôtellerie, médicaments...) à la sortie de l'Hôpital.

Pour des raisons techniques :

- La facture définitive ne peut être émise que 16 jours après la date de sortie du patient.
 - Les excédents qui seront éventuellement constatés sur les provisions versées, ne peuvent être remboursés que dans un délai de 8 semaines, après la sortie du patient.
- A cet effet, merci de prendre contact dans un délai de 8 semaines au 01 42 17 68 66 ou 01 42 1764 01 ou par mail : patients.internationaux@psl.aphp.fr, afin de voir les modalités d'un éventuel remboursement avec le bureau des Relations Internationale (Bureau n° 5 couloir des Admissions Pitié).

Fait à Paris, 13 juin 2017

P/R. LECHEVALLIER



ENGAGEMENT DE PAYER
Au titre de l'article L6145-11 du code de la Santé Publique

Identité du patient telle que sur la copie de la pièce d'identité :

Monsieur ou Madame : **HAYANI DHIBI HAMZA**

NIP ou IPP : **801 03 30 395**

CC SAP : **170 60 064**

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Adresse :

(Si vous n'êtes pas le patient, degré de parenté, ou qualité pour représenter le patient :
.....)

Déclare avoir pris connaissance de l'étendue de mon obligation, qui s'élève, à la date d'entrée, soit :
le à €

Le montant des soins externes suivants :

Le montant du prix de journée : €/jour auquel s'ajoutent :

Le montant du forfait journalier : €/jour

Le montant des molécules onéreuses et/ou des dispositifs médicaux implantables onéreux :

Le montant de la chambre particulière (régime particulier) : €/jour

Le montant du forfait « transports/traduction » : €/jour

Soit pour une hospitalisation prévue de jours, à la somme de
..... (..... € ..)

(Veuillez inscrire ici le montant du devis en toutes lettres puis en chiffres entre les parenthèses).

Et être informé(e) que mon engagement à payer ne conditionne pas une admission d'urgence.

Ce montant pourra être révisé en cas de prise en charge par un opérateur d'assurance agréé des dépenses médicales ou hospitalières³.

A Le (Signature)

² A remplir par le patient ou par chaque obligé alimentaire du patient.

³ justificatifs d'assurance en cours de validité à joindre au dossier administratif d'admission

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin des Hôpitaux de Toulouse-France dans le service d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

A.F.S Endocrinologie et Métabolisme

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Omnipraticien Diplômé de la faculté de Monastir

Holter Glycémique

Membre de la société Française d' Endocrinologie

Casablanca le, 16/06/2017

Cher confrère,

Mr HAYANI DHIBI Hamza, âgé de 19 ans, présente un diabète de type 1 non suivi. La dernière consultation remonte à 1 an.

Une hospitalisation en semaine d'éducation lui sera certainement bénéfique.

Son traitement comporte : Lantus et Apidra.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

Dr O. TAZI



مختبر التحاليلات الطبية الرڭراڭي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplômé de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

Né (e) le: 05-05-1998, âgé (e) de : 18 ans
Enregistré le: 20-04-2017 à 08:54
Edité le: 20-04-2017 à 11:07
Prélèvement : au labo
Le : 20-04-2017 à 08:59

Mr Hamza HAYANI DHIBI

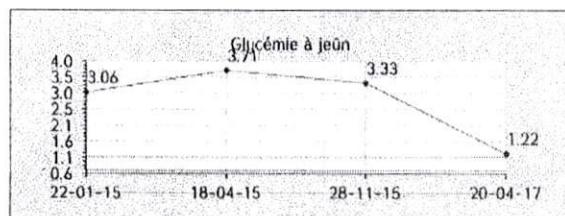
Référence : 1704202020

Prescrit par : Dr TAZI OTMANE

BIOCHIMIE SANGUINE

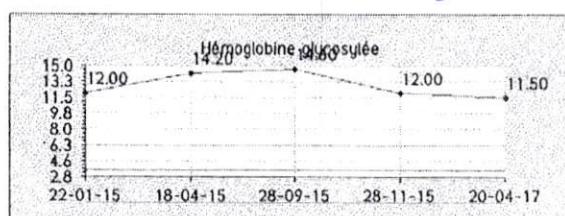
Glycémie à jeûn

28-11-2015
1.22 g/l (0.70-1.10) 3.33
6.8 mmol/l (3.9-6.1) 18.5



Hémoglobine glycosylée
(HPLC /D10.Biorad)

28-11-2015
11.50 % (3.50-6.25) 12.00



Interprétation:

Glycémie proche de la normale : 6-7
Bon contrôle : 7-8
Métabolisme mal équilibré : >8

LABORATOIRE REGRAGUI
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Route d'Azemmour - Casablanca
Tél: 0522 90 09 67 - Fax: 0522 90 09 27

Monsieur HAYANI DHIBI HAMZA

DR TAZI OTMAN

20000 CASABLANCA

Demande n° **25/07/16-1-0126 -RAM-**

Le mercredi 27 juillet 2016

Date de naissance : 05/05/1998
Hors tiers payant - ACCUE

Biochimie

		<i>Valeurs de référence</i>	<i>Antériorités</i>
Glycémie à jeun	1,80 g/L	0,72 à 1,10	
Créatinine sérique	54,00 µmol/L	53 à 115	
Hémoglobine A1C	10,70 %		

Méthodologie certifiée et standardisée NGPS/DCCT
Critères d'interprétation des résultats:

4 - 6	Intervalle non diabétique
6,5	Excellent équilibre glycémique (Type2)
7	Excellent équilibre glycémique (Type1)
8 - 9	Assez bon équilibre glycémique
9 - 10	Équilibre glycémique médiocre: Action corrective suggérée
> 10	Mauvais équilibre glycémique

Urinaire

Volume des urines des 24h (J1) 3 000 mL

Immunochimie

URINES

Microalbuminurie	3,0 mg/L	<i>Valeurs de référence</i>
	8,9 mg/24h	<i>Antériorités</i>
		Inf. à 30

Validé le 27/07/16




Hormonologie-Marqueurs

Valeurs de référence

Antériorités

Thyroïde

TSH de troisième génération

1,07 μ U/mL

0,35 à 4,94

Dosage CMIA

Changement de valeurs de référence suite à un changement de technique à partir du 07/04/2014

Microbiologie

Valeurs de référence

Antériorités

Examen cyto-bactériologique des urines

Cultures sur CPSID ou Uricult

Prélèvement effectué au laboratoire

Aspect légèrement trouble

Couleur jaune

Cytologie100 GB/mm³10 GR/mm³

Rares cellules épithéliales

Absence de cristaux

Absence de cylindres

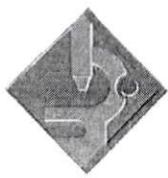
Absence de levures

Bactériologie

Cultures stériles

Validé le 27/07/16





مختبر التحاليل الطبية الرگراچي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplômé de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

Enregistré le: 28-09-2015 à 16:33

Édité le: 29-09-2015 à 10:13

Prescrit par :

Prélèvement : au labo

Le : 28-09-2015 à 16:38

Mr Hamza HAYANI DHIBI

Né (e) le: 05-05-1998, âgé (e) de : 17 ans

Référence : 1509282070

BIOCHIMIE SANGUINE

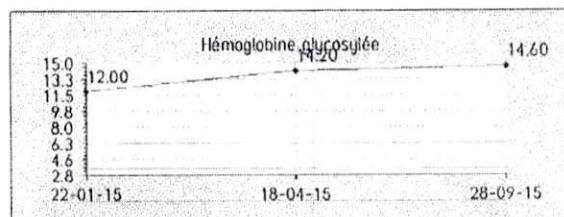
18-04-2015

Hémoglobine glycosylée
(HbA1c/D10.Biomed)

14.60 %

(3.50-6.25)

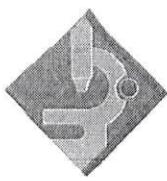
14.20



Interprétation:

Glycémie proche de la normale : 6-7
Bon contrôle : 7-8
Métabolisme mal équilibré : >8

LABORATOIRE REGRAGUI
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Route d'Azemmour - Casablanca
Tél: 0522 90 09 67 - Fax: 0522 90 09 27



مختبر التحاليل الطبية الرئيسي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplômé de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

Prélèvement effectué à 07:39

Édition du : 20/03/14

Monsieur HYANI DHAIBI HAMZA

Docteur FADDI

Réf : 14C1129

Dossier ouvert le : 20/03/14

Page : 1/2

Centre d'Analyse

BIOCHIMIE

			Normales
PROTEINES TOTALES	74	g/l	6,2 - 8,3
SOD (M Na ⁺)	140	mEq/l	138 - 145
POTASSIUM (K ⁺)	4,0	mEq/l	3,5 - 5,3
CHLORURES (Cl ⁻)	96	mEq/l	94 - 108
CALCIUM (Ca ²⁺)	96	mg/l	84 - 102
Soit :	2,4	mmol/l	2,1 - 2,58
RESERVE ALCALINE	22	mEq/l	22 - 32
GLYCEMIE A JEUN	3,16	g/l	0,7 - 1,1
Soit :	17,5	mmol/l	3,9 - 6,1

HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE (HB A1C)

(Technique : HPLC /D-10 , Biomed)

Certifié / National Glycohemoglobin Standardization Program

RESULTAT : 9,40 • % 3,5 - 6,25

Interpretation

Glycémie proche de la normale	6 - 7
Bon contrôle	7 - 8
Métabolisme mal équilibré	> 8

URÉE SANGUINE	0,20	g/l	0,1 - 0,8
Soit :	3,33	mmol/l	4,67 - 8,33
CREATININE SANGUINE	8,2	mg/l	- 12
Soit :	73	μmol/l	- 106
CHOLESTEROL TOTAL	1,69	g/l	1,2 - 2
Soit :	4,36	mmol/l	3,4 - 5,15

LABORATOIRE REGAGUI
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Route d'Azemmour - CASABLANCA
Tél : 022.90.09.67 - Fax : 022.90.09.67

RE: Demande de prise en charge Annulation PEC

SALMI FATIMA ZAHRA

mer. 05/07/2017 15:33

À HANNAOUI MALIKA <MHANNAOUI@RoyalAirMaroc.com>; NASRALLAH SARA <SNASRALLAH@RoyalAirMaroc.com>;

Cc AITTALEB ALI <AAITTALEB@RoyalAirMaroc.com>; AssistanteSociale <AssistanteSociale@RoyalAirMaroc.com>;

Mme Hannoui bonjour

Après réflexion j'annule le suivie à l'hôpital Salpétrière car c'est hors de mon budget.

Tous mes remerciements

Bien cordialement

De : HANNAOUI MALIKA**Envoyé :** lundi 19 juin 2017 12:17**À :** NASRALLAH SARA**Cc :** AITTALEB ALI; AssistanteSociale**Objet :** Demande de prise en charge

Bonjour

Prière de bien vouloir établir une prise en charge en faveur Mr DHIBI HAYANI Hamza âgé de 19 ans (Fils de Mme SALMI Fatima zahra Mle 7016) en vue d'une hospitalisation à l'hôpital pitié salpêtrière .

Ci-joint le devis estimatif d'hospitalisation, la lettre du médecin en France et celle du médecin traitant .

Nous restons à votre disposition pour tout complément de dossier .

Cordialement

الخطوط الملكية المغربية
royal air marocMalika HANNAOUIAssistante SocialeMedecine du travailDirection Ressources Humaines

Tél : Anfa : 212 5 22 91 23 93

NSR : 212 5 22 49 94 52

Fax : 212 5 22 91 27 04

CASABLANCA, LE 21 juin 2017

HOPITAL LA PITIE SALPETRIERE

47- 83 boulevard de l'hôpital
75651 paris cedex 13

N/REF :

N°02/17/MUP

OBJET :

PRISE EN CHARGE

Monsieur HAYANI DHIBI HAMZA (Matricule 07718).

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge l'hospitalisation médicale de Monsieur HAYANI DHIBI HAMZA (base Maroc).

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant de votre devis du 13/06/2017, soit 8.568,75 € (huit Mille cinq cent soixante-huit et 75Cts).

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales de Royal Air Maroc, sise au centre d'affaire ALLAL BEN ABDELLAH.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à Monsieur HAYANI DHIBI HAMZA .

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

L. AITTAIB ALI
Directeur MUPRAS

H. MENKOR
Président MUPRAS

ملاضية
العمل الاجتماعي والتكافل
MUPRAS
Mutuelle de prévoyance
et d'actions sociales

PRISE EN CHARGE

La mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

PEC N° : 83702

Prestataire : H. PITIE SALPETRIERE

Médecin traitant : PR. AGNES HARTEMANN

Prescription : HOSPITALISATION

Adhérent :

Nom : SALMI	Prénom : FATIMA ZAHRA
Mle : 07718	Service : A10DC22000 DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT PRC

Bénéficiaire : ENFANT

Nom : HAYANI DHIBI	Prénom : HAMZA	Age : 19
--------------------	----------------	----------

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
DEPASSEMENT BASE MUPRAS		1	87.735,38	0,00	87.735,38	87.735,38
FORFAIT SOINS INTENSIFS CNSS TNR YCOMPRIS HONORAIRES		5	5.000,00	5.000,00	0,00	5.000,00
Montant PEC :						92.735,38

Montant devis : 8568,75 €

Taux de remboursement 1/2h : 0,0924 €

Prise en charge base Maroc

NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.
- Pour les adhérents en activité, la part adhérent dans cette prise en charge est accordée suite facilité employeur, la MUPRAS n'est pas responsable ni de son prélèvement ni de son échelonnement

Adhérent





Objet **CHANGEMENT DE TAUX AU 01/06/2017**
De VUILLEMIN Marie-Christine (25) <marie-christine.vuillemin@dgfip.finances.gouv.fr>
À <k.dani@mupras.com>
Cc MORANGE Patrick (99) <patrick.morange@dgfip.finances.gouv.fr>
Date 31/05/2017 14:21

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre note du nouveau taux de change de chancellerie du Dirham marocain :

1 DIRHAM MAROCAIN = 0,0924 EUROS à compter du 01/06/2017.

Je vous remercie de bien vouloir en informer vos collaborateurs ou le diffuser à l'ensemble de vos services.

Bien cordialement.

--
Mme VUILLEMIN Marie Christine
Service Comptabilité Recettes
Trésorerie auprès de l'Ambassade de
France
DGFIP
1, rue Aguelmane Sidi Ali - BP 422 -
10090 Rabat Agdal
Tel: (212) 5 37 68 79 09
Fax: (212) 5 37 77 75 61
marie-christine.vuillemin@dgfip.finances.gouv.fr



ORTHODONTISTE
Docteur Alya FARIS

Casablanca, le :

28/11/11

A monsieur le directeur du département dentaire
S/C de la voie hiérarchique

ADHERENT : SALMI FATIMA_EZZAHRA
Matricule : 07718
Patient : HAYANI DHIBI HAMZA
Objet : DEMANDE DE DUPLICATAT

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir me dupliquer les prises en charges N° 54375 et 55939 concernant respectivement le 2^{er} et le 4^{ème} semestre ODF pour l'enfant HAYANI DHIBI HAMZA.

Avec mes remerciements.

DOCTEUR FARIS ALYA

Docteur ALYA FARIS
Orthodontiste
10, Immeuble communal
Angle route d'Azemmour et
Bd. Sidi Abderrahman - Casablanca
Tél : 022.93.21.57

SALMI Fatima Zahra à clair

27-03-2012

N° 7718

A MUPRAS

Objet: prise en charge 100%

Merci de bien vouloir prélever de mon compte mutuelle
la prise en charge de mon fils Hogeni d'abibi Housa
notre demande ODF. à 100%. il s'agit bien de
la 6^{ème} prise en charge.

SALMI Fatima Zahra

100% SIP
100% PPF



3042
3042

Patient : Mr HAYANI DHIBI HAMZA
Matricule : 3042

Objet : demande de prise en charge pour soins à l'étranger
Pathologie : diabète déséquilibré

Il ne s'agit pas à proprement parler de réunion de commission médicale, mais d'une simple étude de demande de PEC à l'étranger .En effet, l'acte médical (traitement de diabète) est une pratique courante qui se fait au Maroc et qui a été accordée sur base Maroc après consultation du staff médical et administratif.

Fait le 03 juillet 2017
Dr IRAQI FAROUK


Dr. IRAQI Farouk
Medecin Conseil